

Conseil communal du 5 mai 2022 – Gemeenteraad van 5 mei 2022

Question orale de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, concernant les chèques commerces

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – Groupe MR-Open vld : Le 17 décembre 2020, le conseil communal a voté un règlement relatif à l'attribution de chèques commerces et au fonctionnement du dispositif. La convention expirait le 31 décembre 2021.

Ces chèques visaient à soutenir les commerces saint-gillois contraints de fermer pendant la pandémie de Covid-19. Un budget de 50.000 euros était disponible.

Combien de chèques ont-ils été émis ? Combien ont effectivement été utilisés et encaissés ?

Combien de commerces se sont inscrits dans le système et combien ont pu bénéficier de ces chèques ?

Quel est le solde du budget non utilisé ? La convention prévoit la restitution des montants non utilisés à la commune. Cela a-t-il été fait ?

Au cas où le budget n'aurait pas été entièrement dépensé, comment le Collège explique-t-il l'échec de la mesure puisque finalement les commerçants n'auront pas reçu pleinement ce soutien financier ?

M. Francesco Iammarino, échevin du Développement économique – Ecolo-Groen : Quelque 753 chèques ont été émis, 420 ont été utilisés et encaissés, 39 commerces se sont inscrits dans le dispositif et 21 en ont bénéficié. Le solde du budget non utilisé s'élève à 39.500 euros et a été restitué à la commune. Une grande partie de l'enveloppe n'a donc pas été dépensée et la mesure n'a pas donné les résultats escomptés.

Nous avons pourtant mis en place une importante campagne de communication. Nous avons rencontré les responsables d'associations de commerçants afin qu'ils fassent la promotion du dispositif ; nous avons diffusé l'information dans la presse et sur les réseaux sociaux et distribué à deux reprises des prospectus chez tous les commerçants concernés, c'est-à-dire ceux qui avaient dû fermer en raison des confinements. Par ailleurs, avec mon collègue M. Van Campenhout, nous avons envoyé un courrier à tous les bénéficiaires potentiels du dispositif, à savoir les personnes qui se sont retrouvées en chômage temporaire à la suite de la crise sanitaire et retraient dans les conditions d'octroi.

Il est difficile de déterminer avec précision pourquoi le dispositif n'a pas séduit. Il nous est revenu que certains commerçants jugeaient le système trop complexe ou ne voyaient pas l'intérêt de s'inscrire dans ce type de démarche inédite. Du côté des usagers, nous avons reçu des demandes pour intégrer les commerces alimentaires, notamment les supermarchés, dans le dispositif.

De manière générale, les différentes formules mises en place en Région bruxelloise, à la suite de la pandémie, ont eu des difficultés à se déployer et ont enregistré des résultats mitigés. Plusieurs communes ont d'ailleurs fait évoluer leur modèle afin d'améliorer l'efficacité du dispositif. Elles ont par exemple lancé des campagnes de promotion avec des moyens importants ou demandé aux agents de terrain de passer dans chaque commerce pour proposer aux exploitants de faire les démarches à leur place. D'autres encore, sinon la plupart, ont intégré les magasins d'alimentation et les supermarchés dans le dispositif, avec pour conséquence qu'une majeure partie des chèques mis en circulation ont été utilisés – ou le sont encore – dans des commerces qui n'ont pas souffert de la crise.

Pour ma part, je m'interroge sur l'opportunité d'investir des moyens financiers aussi importants et de mobiliser autant de personnel pour passer des heures à accompagner des commerçants à s'inscrire dans un système qui, manifestement, ne les intéressait pas vraiment ou, du moins, ne répondait pas à leurs attentes. J'estime que le rapport coût/bénéfice est trop déséquilibré.

De même, permettre l'utilisation des chèques commerces dans les magasins alimentaires et les supermarchés qui n'ont pas souffert de la crise sanitaire, voire en ont tiré profit, me laisse tout aussi dubitatif.

Je pense que nous avons bien fait de tester le système et de maintenir nos principes de base en n'élargissant ni les commerces éligibles ni les utilisateurs concernés. En procédant de la sorte, la faible part du budget dépensé aura profité à des personnes qui en avaient réellement besoin – il n'y a pas eu d'effet d'aubaine –, et cet argent est arrivé sur le compte de commerçants qui avaient vraiment souffert de la crise. Nous aurions eu tort de nous obstiner et à investir plus de moyens pour faire fonctionner un système qui montrait ses limites.

Personnellement, je n'ai aucune difficulté à admettre que, parfois, nos actions ne rencontrent pas nos objectifs et à en tirer les conclusions qui s'imposent. Cette opinion étant partagée par l'ensemble du Collège, nous avons préféré mettre un terme à la mesure.

Pour l'instant, le solde restant est immobilisé dans un article budgétaire. Nous étudions la possibilité de l'utiliser en tout ou en partie pour de nouveaux projets de soutien à l'activité économique de notre commune. Toutefois, cela dépendra des besoins nécessaires pour boucler le budget car, comme l'a dit l'échevin des Finances, l'exercice est particulièrement difficile cette année.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – Groupe MR-Open vld : Je regrette que les commerçants qui ont souffert de la crise n'aient pu recevoir cette aide plus rapidement.

Lorsque le dispositif a été adopté en décembre dernier, mon groupe avait déjà attiré l'attention sur la complexité du système et les risques d'échec. Malheureusement, nos craintes se sont confirmées.

En juin 2020, mon groupe avait déposé une motion sur l'urgence économique et sociale mais la majorité l'a rejetée au prétexte que des mesures seraient prises, dont les chèques commerces. Non seulement vous avez tardé, mais le système mis en place s'avère un échec.

Nous attendons les discussions budgétaires pour découvrir vos nouveaux projets de relance économique.

M. Francesco Iammarino, échevin du Développement économique – Ecolo-Groen : Je tiens à rappeler que d'autres actions ont été adoptées pour soutenir le commerce. Des primes ont notamment été octroyées au secteur de l'horeca et aux métiers de contact.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – Groupe MR-Open vld : En effet mais ma question portait sur les 50.000 euros dont devaient bénéficier les commerces qui ont été contraints de fermer durant la crise.

*
* *

Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, Gemeenteraadslid, betreffende stemming over klimaatprojecten

De Heer Marc Naether, gemeenteraadslid – MR-Open vld : In februari hadden alle burgers de kans om in het kader van het klimaatplan klimaatprojecten voor te stellen. Er werd een vijftigtal projecten ingediend.

In mei, dus nu, kan iedereen stemmen voor de projecten, die elkeen als prioritair beschouwt en die burgers graag geïntegreerd zouden zien in het Klimaatplan van de gemeente Sint-Gillis. De stemming gebeurt via de website Brussels Smart City.

Wat we hebben gezien is dat in de stemming het mogelijk is om voor een onbeperkt aantal projecten te stemmen, in de realiteit zijn het er tien denk ik, maar het aantal stemmen tegen is echter beperkt tot 3 projecten.

Is het College het ermee eens dat in een proces van democratische burgerparticipatie zowel stemmen voor als tegen bepaalde projecten op gelijke wijze moeten kunnen worden uitgebracht?

Volgens het College, wat is de waarde van zo'n stemming die tegenstanders nauwelijks de mogelijkheid biedt om hun mening uit te drukken?

Waarom werd de beslissing genomen om de tegenstanders te verhinderen hun mening te geven om zo kunstmatig positieve resultaten te verkrijgen?

Op welke manier kan het College garanderen dat vooral burgers uit Sint-Gillis aan de stemming deelnemen, en niet belangengroepen van buiten de gemeente of zelfs uit andere gewesten?

De Heer Jos Raymementants, schepen voor Duurzame Ontwikkeling – Ecolo-Groen:

Bedankt voor uw vraag. Ik ben altijd blij als er aandacht is voor de klimaatprojecten van de gemeente. Ik wens allereerst meegeven dat de stemming over de projecten verloopt – en dat werd ook vermeld – dankzij een proefproject tussen het Brussels Smart City platform in samenwerking met Citizenlab, een startup die gespecialiseerd is in digitale communicatie. Dit project kadert in de doelstelling van het CIBG, het Centrum voor Informatica van het Brussels gewest om onze hoofdstad te doen evolueren naar een slimme, digitale stad. Als gemeente krijgen we de kans om het platform 1 jaar lang gratis te gebruiken, waarna er een formele evaluatie zal gemaakt worden. Na de zomer zal ook de cel wijkcontracten trouwens aan de slag gaan met het platform.

Concreet over de verschillende vragen en de stemming. Het is zo dat de keuze voor en tegen enigszins arbitrair is. Het is zo dat de keuze in het aantal voor – en tegen stemmen enigszins arbitrair is. De doelstelling van de administratie was vooral om inwoners aan te moedigen de 10 beste projecten te selecteren; Er werden er inderdaad een vijftigtal ingediend, en de doelstelling was de beste er uit te selecteren. Wat het aantal tegenstemmen betreft : dat hadden er meer of minder kunnen zijn. Maar de essentie voor mij is dat tegenstanders de kans hebben om principiële bezwaren te uiten. Er had ook immers ook voor kunnen gekozen kunnen worden om alleen met voor stemmen te werken. Bovendien heeft een jury samengesteld uit leden van de administratie een haalbaarheidscheck uitgevoerd op alle ingediende ideeën de voorbije weken. Ook daar werd er voor gekozen om mogelijke bezwaren en knelpunten, die gepaard kunnen gaan met de uitvoering van een bepaald idee, ook zichtbaar weer te geven bij elk idee waarover gestemd wordt. We hebben dus gekozen voor maximale transparantie tijdens hele proces, van lancering tot eidelijke selectie van de klimaatideeën.

Bovendien wil ik er op wijzen dat er een verschil is. Het hier niet gaat om een referendum waar er op een binaire manier voor of tegen de realisatie van een project gestemd kan worden. Het gaat eerder om een peiling naar het draagvlak, een populariteitspoll als u wil, van de klimaatideeën die door onze inwoners zijn voorgesteld. De doelstelling van het organiseren van een participatiefase is uiteraard om zoveel mogelijk bruikbare ideeën te verzamelen. De voorstellen met het meeste draagvlak zullen uiteindelijk gerangschikt worden en een plek krijgen in

het klimaatplan. Voorstellen die niet populair zijn, die weinig stemmen halen, worden niet opgenomen.

Het klopt trouwens ook niet dat tegenstanders nauwelijks de kans krijgen om hun mening uit te drukken. Inwoners die een idee niet genegen zijn, kunnen niet alleen tegenstemmen, maar ook een commentaar achterlaten, die trouwens zichtbaar is voor alle bezoekers van het platform. En dit voor alle 50 voorstellen die zijn ingediend en gedurende de hele looptijd van de procedure. Ook tijdens de fase van het lanceren van de ideeën bestond de mogelijkheid om commentaren achter te laten, en ik denk dat er op die manier voldoende ruimte is gegeven aan mensen die bepaalde ideeën steunen.

Het Citizenlab platform laat inwoners toe om zich te registreren via het platform en om weliswaar vrijblijvend hun adres en postcode achter te laten. De administratie heeft dus een idee van de herkomst van de deelnemers. We hebben er niet voor gekozen om te werken met een kaartlezer om de identiteit te bepalen want dat zou de drempel om deel te nemen aan het platform verhogen. Bovendien hebben we de keuze gemaakt om Brusselaars die zich betrokken voelen bij onze gemeente ook de kans te geven om hun mening te kenbaar te maken. Ten slotte zijn er ook geen signalen geweest en ik heb het nagevraagd, dat het platform niet op een correcte manier gebruikt zou worden of 'gekaapt' zou worden door belangengroepen. De overgrote meerderheid van de respondenten blijkt trouwens wel degelijk uit onze gemeente afkomstig te zijn.

Tot slot wil ik graag nog even stilstaan bij de stappen die met deze meerderheid al gezet zijn op het vlak van klimaat. We hebben de 'klimaatnoodtoestand' uitgeroepen, een klimaatcoördinator aangeworven, verschillende projecten gelanceerd en ik hecht ook veel belang aan deze participatiefase. Binnenkort staat er een ontmoeting gepland met de bedrijven en verenigingen om naar hen te luisteren. Ik denk dat we alle maatschappelijke actoren nodig hebben om onze uitstoot drastisch te reduceren, want er is maar 2% van de totale CO2 uitstoot die door onze administratie wordt gerealiseerd. We hebben dus iedereen nodig. Eind 2022 zal er dan ook een 'breed gedragen' klimaatplan klaarliggen dat als leidraad zal dienen voor de komende jaren tot 2030 om onze klimaatdoelstellingen te realiseren.

De Heer Marc Naether, gemeenteraadslid – MR-Open vld : Ik vind het in principe wel goed dat er zo'n stemming is en dat deze website wordt gebruikt. Dat is een goed idee. Maar ik vind wel dat voorstanders en tegenstanders op precies dezelfde manier moeten worden behandeld, en ik vrees dat de resultaten niet geloofwaardig zullen zijn. Dat is mijn vrees, en daar zijn verschillende meningen over.

*
* *

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant l'éventuelle priorité d'embauche sur la base du lieu de résidence

M. Marc Naether, conseiller communal – chef de groupe MR-Open vld : La semaine dernière, des accusations de discrimination à l'embauche sur la base du lieu de résidence visant une commune bruxelloise ont fait l'objet de plusieurs articles de presse. En effet, celle-ci aurait donné la préférence à des candidats locaux et écarté des postulants domiciliés en dehors du territoire communal.

J'aimerais savoir ce qu'il en est à Saint-Gilles. Lors du processus d'embauche, la commune et/ou les associations qu'elle contrôle octroient-elles la moindre priorité aux candidats résidant dans la commune et écartent-elles les candidats domiciliés ailleurs en Région bruxelloise ? Si oui, pour quelles raisons et sur quelle base juridique ?

Lors des recrutements, y a-t-il un lien entre le lieu de résidence du candidat et l'embauche ?

Dans quelles communes résident les personnes qui ont été engagées en 2020 et 2021 ?

Mme Yasmina Nekhoul, échevine du Personnel – LB: La commune de Saint-Gilles est soucieuse de promouvoir la diversité au sein de l'administration. Elle s'engage en faveur de l'égalité des chances et de la non-discrimination à l'embauche. Elle considère les différences comme une richesse et apprécie les qualités, talents et compétences de chacun en offrant des chances égales à toutes et tous afin que le lieu de travail soit le reflet de la société.

Le département GRH vise toujours à assurer une meilleure adéquation entre les besoins de l'administration et ses ressources humaines. C'est pourquoi nous revoyons et adaptons régulièrement notre processus de recrutement.

La commune n'octroie donc aucune priorité aux candidats locaux et ne rejette aucune candidature sur la base du lieu de résidence. Aucun lien n'existe entre le lieu de résidence et l'embauche, même pas pour des raisons d'horaires. Par exemple, un employé de la piscine, qui habite à Tubize, est présent chaque jour à 7 h du matin, heure d'ouverture du bassin.

En 2020, sur les 147 personnes engagées, 94 n'habitent pas Saint-Gilles. En 2021, sur les 163 nouveaux agents recrutés, 109 ne sont pas Saint-Gillois.

Par ailleurs, nous ne mettons pas fin au contrat de travail des nombreux articles 60 engagés par le CPAS saint-gillois et employés par la commune lorsqu'ils déménagent et se domicilient dans une autre commune.

*

* *

Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant les démarches entreprises par la commune pour acquérir les bâtiments de l'ancienne clinique Depage

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : En septembre 2020, nous votions au conseil communal l'acquisition de l'ancienne clinique Depage afin d'y construire 20 logements publics. C'était une bonne nouvelle pour le droit au logement. Le bâtiment, qui appartient au CPAS de Bruxelles-Ville, avait été évalué à 3,6 millions d'euros en août 2019 par les services du gouvernement.

Quelle ne fut pas notre surprise de le trouver mis en vente sur Immoweb pour 4,6 millions d'euros, et pour y faire du bureau de surcroît !

En réalité, les documents du CPAS de Bruxelles montrent que, mécontent du prix, celui-ci avait demandé une nouvelle expertise, qui fut effectuée en avril 2020, quelques mois après la première. Les projections du CPAS de Bruxelles montrent également qu'une plus-value était attendue. Il n'est donc pas étonnant qu'il se soit tourné vers le marché du bureau privé. Cependant, comme aucun acheteur ne s'est proposé, le CPAS de Bruxelles-Ville vient de ramener le prix à 4,2 millions.

La commune de Saint-Gilles va-t-elle examiner cette nouvelle offre ?

Avez-vous contacté vos homologues de Bruxelles-Ville ? Si oui, quand, pourquoi et avec quels résultats ?

Que fait la commune pour éviter que le bâtiment ne soit vendu pour y installer des bureaux privés ? De quels leviers urbanistiques dispose-t-elle ?

Mme Yasmina Nekhoul, échevine du Logement – LB : Je ne reviendrai pas en détail sur les motifs qui nous ont poussés à renoncer à l'achat de ce bâtiment mais la baisse récente de la mise à prix montre que nous avons raison : 4,6 millions d'euros était un montant trop élevé. Dès le départ, nous étions intéressés par cette acquisition mais pas à n'importe quelles conditions.

Ceci étant, l'offre actuelle à 4,2 millions constitue le prix de départ fixé dans le cadre d'une vente publique. Le CPAS de Bruxelles Ville maintient une concurrence qui pourrait faire décoller l'enchère. Le Collège va examiner la situation de près. Nous avons jusqu'au 31 mai pour prendre position.

Je rappelle toutefois que la première estimation officielle du comité d'acquisition régional tournait autour de 3,6 millions, auxquels il faut encore ajouter les coûts de rénovation de l'immeuble et d'aménagement de logements. La valeur de l'immobilier dans le quartier nous indique que ce prix n'est pas sous-évalué.

Par ailleurs, depuis que nous avons renoncé à acquérir ce bâtiment, la Régie foncière a acheté plusieurs immeubles – rue de la Victoire, rue Guillaume Tell, rue du Danemark, avenue de

la Porte de Hal – pour un montant total de 3 millions.

Nos services continuent à prospecter le marché dans le cadre du contrat de quartier « Midi » afin de multiplier les opportunités de création de logements publics. Cette mission s'ajoute aux opérations de construction ou de rénovation en cours, notamment, au coin de la rue du Lycée et de la chaussée de Waterloo ou de l'avenue du Parc et de la rue Théodore Verhaegen.

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Urbanisme – Ecolo-Groen: L'affectation urbanistique de la clinique Depage n'est pas du bureau mais de l'équipement collectif. C'est le cas depuis 1935, c'est-à-dire depuis qu'il y a une clinique à cet endroit.

Le CPAS de la Ville de Bruxelles et l'agence immobilière, qui organisent les visites en ce moment, vendent le bâtiment comme immeuble de bureaux. Mais ce n'est pas le cas.

Si un acheteur éventuel introduisait une demande de permis pour modifier l'affectation initiale en bureaux, nous ne pourrions pas lui accorder parce que le nombre de bureaux autorisés dans ce périmètre est déjà largement atteint. C'était déjà le cas l'année dernière, c'est toujours le cas cette année et ce le sera encore dans les suivantes.

Par ailleurs, étant donné la superficie de la clinique Depage, il est indispensable de réaliser une étude d'incidence. C'est donc la Région qui doit délivrer le permis. La décision n'appartient pas à la commune de Saint-Gilles.

Aujourd'hui encore, une personne, venue se renseigner au service de l'Urbanisme, était tout étonnée d'apprendre que l'affectation du bâtiment était de l'équipement collectif et non du bureau. Elle nous a confirmé que, lors de la visite, on le lui avait présenté comme un immeuble de bureaux. Ce n'est pas la première fois qu'on nous le dit. C'est pourquoi je vais demander au service de l'Urbanisme d'envoyer un courrier rappelant que ce bâtiment n'est peut être vendu comme immeuble de bureaux. Si quelqu'un l'achète dans cette perspective, il n'obtiendra par le permis qui correspond à l'affectation. En revanche, il peut demander un changement d'affectation pour y créer du logement. Toutefois, il restera encore pas mal de difficultés pour transformer ce bâtiment en logements. Il est à l'inventaire, donc au niveau patrimoine, c'est compliqué. Il y a aussi des problèmes de circulation, de vis-à-vis, de Siamu, etc. Mais c'est possible. En revanche, y faire des bureaux, c'est impossible.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : Nous allons rappeler à Bruxelles-Ville que ce qu'ils sont en train de faire n'a aucun sens. Néanmoins, on ne peut manquer de s'interroger sur l'attitude du comité d'acquisition régional...